

2019 DFPE 34 Subventions (331 453 euros), prorogations, avenants n°3 et n°2 et convention d'objectifs à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance sis 6, impasse Villa Moderne (14^{ème}).

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 20 au 22 novembre 2017, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance sis 8, passage des Taillandiers (11^{ème}), suite à la fusion-absorption de l'association Les Fraises des Bois par l'association La Planète des Enfants au 1^{er} janvier 2017.

En outre, le conseil d'administration de l'association a approuvé le projet d'ouvrir le 2 septembre 2019 une toute nouvelle structure multi-accueil dénommée Les Etoiles de Philidor sise 10, rue Philidor à Paris (20^{ème}). Cet établissement d'une capacité d'accueil de 28 places est destiné à recevoir des enfants parisiens âgés de 2,5 mois à 3 ans révolus, à temps plein ou à temps partiel, selon les besoins des familles. Il sera ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h, pendant toute l'année sauf pendant les 5 semaines de fermeture annuelle de l'établissement.

La capacité d'accueil totale de ces 3 établissements est de 73 places.

Les conventions, d'une durée respective de 3 ans et 2 ans viendront à échéance le 31 décembre 2019 et celle à signer d'une durée de 1 an et 4 mois viendra à échéance le 31 décembre 2020. Elles insistent (articles 1 et 2 pour les conventions déjà signées et articles 1 et 5 pour la convention à signer) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Par projet de délibération séparé, il vous est également demandé d'approuver le principe d'une prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations.

Pour l'année 2019, il est proposé de signer des avenants n°3 et n°2 à ces conventions et une convention d'objectifs, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2019;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Ces mêmes avenants prorogent d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs du 27 décembre 2016 et celle du 06 décembre 2017 avec l'association La Planète des Enfants fixant la date d'échéance au 31 décembre 2020.

Après étude des budgets présentés pour 2019 et annexés aux avenants n°3 et n°2 et en annexe 2 de la convention d'objectifs, il est proposé de fixer une subvention globale de 331 453 euros.

Cette subvention globale comprend :

- la subvention de la multi-structure La Villa des Enfants sis 6, impasse Villa Moderne (14^{ème}) de 109 559 euros.
- la subvention du multi-accueil Les Fraises des Bois sis 8, passage des Taillandiers (11^{ème}) de 144 957 euros.
- la subvention du multi-accueil Les Etoiles de Philidor sis 10, rue Philidor (20^{ème}) de 76 937 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association La Planète des Enfants les avenants n°3 et n°2 aux conventions et la convention d'objectifs, ci-joints, qui fixent la subvention pour chaque établissement pour un total est de 331 453 euros, et qui prorogent d'un an ses conventions pluriannuelles d'objectifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris